



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO E-012

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 16 mars 2022, le Règlement numéro E-012 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 4 325 510 \$ visant la réalisation des travaux approuvés dans le cadre de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ). Ce règlement a reçu l'approbation ministérielle le 16 juin 2022.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 20 juin 2022.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE